

DECISION DU MAIRE N°26-056
PORTANT FIXATION ET ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX
POUR LA DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS ET SOLIDAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22-2 et L.2122-23 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 22-117 en date du 12 décembre 2022 portant mise à jour des règlements des services éducatifs ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 26-038 en date du 30 mars 2026 par lequel le Conseil Municipal a donné au Maire, pendant la durée de son mandat, délégation pour fixer, d'une part, et actualiser dans la limite d'une augmentation annuelle de 3% d'autre part, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 25-112 en date du 29 septembre 2025 portant application des tarifs falaisiens de la restauration scolaire et du périscolaire pour les élèves hors commune en classe ULIS ;
VU la décision du Maire n° 26-001 portant fixation et actualisation des tarifs municipaux pour l'année 2026, concernant la Direction des Services Educatifs et Solidaires ;
CONSIDERANT que les services éducatifs et solidaires (centre socio culturel, affaires et restauration scolaire, services des sports, multi-accueils, etc) donnent lieu à la perception de redevances pour service rendu ;
CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs pour l'année scolaire 2026 / 2027 afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement et/ou de maintenir l'équilibre financier des services ;
CONSIDERANT que le règlement intérieur du service de la restauration scolaire, validé par le Conseil Municipal le 13 décembre 2022, prévoit une pénalité financière de 15 € pour les parents qui ne réservent pas les repas de leurs enfants sur le portail famille, et la facturation du repas à 5,50 € pour les parents réservant des repas et dont les enfants ne sont pas présents, ni excusés auprès de la restauration scolaire ;
CONSIDERANT que les évolutions tarifaires proposées respectent la limite d'augmentation annuelle de 3 % fixée par la délibération précitée ;

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

Les tarifs des services éducatifs et solidaires de la Ville de Falaise sont fixés, actualisés, comme suit :

DIRECTION
DES SERVICES ÉDUCATIFS &
SOLIDAIRES

T1 : quotient familial compris entre 0 € et 300 €

T2 : quotient familial compris entre 301 € et 650 €

T3 : quotient familial compris entre 651 € et 1100 €

T4 : quotient familial supérieur à 1101 €

1. SERVICE CENTRE SOCIOCULTUREL

1.1 - Secteur enfance-jeunesse

1.1.1 - Accueil Périscolaire

2025-2026

2026-2027

ÉVOLUTION

FORFAIT JOURNÉE - Participation des familles par journée de présence (matin et/ou après-midi)

Falaisiens et ULIS

T1	1,80 €	1,83 €	2%
T2	2,40 €	2,45 €	2%
T3	3,00 €	3,05 €	2%
T4	3,60 €	3,67 €	2%

Non falaisiens

T1	2,20 €	2,25 €	2%
T2	2,85 €	2,90 €	2%
T3	3,65 €	3,73 €	2%
T4	4,25 €	4,35 €	2%
Heure supplémentaire de garde (retard au-delà de 5 min)	5,00 €	5,00 €	0%

1.1.2 - Centre de loisirs 3-11 ans (mercredis loisirs et vacances)

2025-2026

2026-2027

ÉVOLUTION

FORFAIT DEMI-JOURNÉE - Participation des familles par demi-journée de présence (matin ou après-midi), HORS REPAS

Falaisiens

T1	2,50 €	2,55 €	2%
T2	3,53 €	3,60 €	2%
T3	4,40 €	4,50 €	2%
T4	5,33 €	5,45 €	2%

Non falaisiens

T1	2,98 €	3,05 €	2%
T2	4,20 €	4,30 €	2%
T3	5,30 €	5,40 €	2%
T4	6,40 €	6,50 €	2%

FORFAIT JOURNÉE - Participation des familles par journée de présence, HORS REPAS

Falaisiens

T1	4,48 €	4,55 €	2%
T2	6,48 €	6,60 €	2%
T3	8,23 €	8,40 €	2%
T4	10,03 €	10,20 €	2%

Non falaisiens

T1	5,38 €	5,50 €	2%
----	--------	--------	----

T2	7,78 €	7,90 €	2%
T3	9,98 €	10,20 €	2%
T4	12,23 €	12,50 €	2%
Heure supplémentaire de garde (retard au-delà de 5 min), applicable midi et soir	5,00 €	5,00 €	0%
Public en situation de handicap (dans la limite d'1h30 par jour), HORS REPAS			
Falaisiens			
T1	1,60 €	1,60 €	0%
T2	2,15 €	2,15 €	0%
T3	2,70 €	2,70 €	0%
T4	3,20 €	3,20 €	0%
Non falaisiens			
T1	1,95 €	1,95 €	0%
T2	2,60 €	2,60 €	0%
T3	3,25 €	3,25 €	0%
T4	3,85 €	3,85 €	0%
Repas			
Tous quotients familiaux et zones confondus	4,50 €	4,50 €	0%
Panier repas, temps de garde de l'enfant (hors sortie à la journée), tarif pour les falaisiens			
Falaisiens			
T1	1,00 €	1,00 €	0%
T2	2,40 €	2,40 €	0%
T3	2,95 €	2,95 €	0%
T4	3,45 €	3,45 €	0%
Si PAI alimentaire	2,00 €	2,00 €	0%
Non falaisiens			
T1	1,00 €	1,00 €	0%
T2	2,85 €	2,85 €	0%
T3	3,50 €	3,50 €	0%
T4	4,15 €	4,15 €	0%
Si PAI alimentaire	2,40 €	2,40 €	0%
1.1.3 - Local Jeunes (11/ 18 ans)	2025-2026	2026-2027	ÉVOLUTION
COTISATION D'ADHÉSION ANNUELLE pour les falaisiens, hors repas			
T1	10,00 €	10,00 €	0%
T2	14,00 €	14,00 €	0%
T3	16,00 €	16,00 €	0%
T4	18,00 €	18,00 €	0%
COTISATION D'ADHÉSION ANNUELLE pour les non falaisiens, hors repas			
T1	17,00 €	17,00 €	0%
T2	19,00 €	19,00 €	0%
T3	21,00 €	21,00 €	0%
T4	23,00 €	23,00 €	0%

Repas			
Tous quotients familiaux et zones confondus	4,50 €	4,50 €	0%
1.2 - Secteur ateliers collectifs et animations familles			
1.2.1 - EPN	01/01/2025-31/08/2026	2026-2027	ÉVOLUTION
Falaisiens/enfants et jeunes scolarisés à Falaise (y compris DAME)/bénéficiaires minima sociaux/demandeurs emploi			
Adhésion annuelle accès espace numérique	Gratuit	Gratuit	
Initiation à l'outil (10 ateliers)	Gratuit	Gratuit	
Non falaisiens			
Adhésion annuelle accès espace numérique	Gratuit	Gratuit	
Initiation à l'outil (10 ateliers)	Gratuit	Gratuit	
1.2.2 - Ateliers collectifs et activités familles	01/01/2025-31/08/2026	2026-2027	ÉVOLUTION
Falaisiens et bénéficiaires minima sociaux et demandeurs d'emploi			
Gymnastique Douce	1,00 €	1,00 €	0%
Bien-être (anciennement "Image de soi")	1,00 €	1,00 €	0%
Danse en ligne	2,00 €	2,00 €	0%
Couture	1,00 €	1,00 €	0%
Sophrologie	1,00 €	1,00 €	0%
Atelier familles	1,00 €	1,00 €	0%
Art Floral	5,00 €	5,00 €	0%
Aquagym	4,00 €	4,00 €	0%
Tarif Extérieur : multiplié par 2 sauf atelier familles, danse en ligne et aquagym			

2. AFFAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRES

2.1 - Repas élèves des écoles primaires publiques	2025-2026	2026-2027	ÉVOLUTION
Falaisiens et ULIS			
T1	1,00 €	1,00 €	0%
T2	3,25 €	3,30 €	2%
T3	4,15 €	4,25 €	2%
T4	4,35 €	4,45 €	2%
Non falaisiens			
T1	1,00 €	1,00 €	0%
T2	4,30 €	4,40 €	2%
T3	5,15 €	5,25 €	2%
T4	5,35 €	5,45 €	2%

2.2 - Pause méridienne sans repas (si PAI alimentaire uniquement)	2025-2026	2026-2027	ÉVOLUTION
Falaisiens et ULIS			
T1	2,00 €	2,00 €	0%
T2	2,00 €	2,00 €	0%
T3	2,00 €	2,00 €	0%
T4	2,00 €	2,00 €	0%
Non falaisiens			
T1	2,00 €	2,00 €	0%
T2	4,00 €	4,00 €	0%
T3	2,40 €	2,40 €	0%
T4	2,40 €	2,40 €	0%
2.3 - Repas hors élèves des écoles primaires publiques (tous QF et zones confondues)	2025-2026	2026-2027	ÉVOLUTION
Collégiens et lycéens	5,85 €	5,95 €	2%
Adultes	7,40 €	7,55 €	2%
2.4 - Autres facturations	2025-2026	2026-2027	ÉVOLUTION
Facturation pour repas réservé mais non annulé en cas d'absence	5,50 €	5,60 €	2%
Pénalité mensuelle appliquée en cas de non réservation des repas	15,00 €	15,00 €	0%

3. SERVICE DES SPORTS

3.1 - Passeport été (par activité et par semaine)	01/01/2025-31/08/2026	2026-2027	ÉVOLUTION
Falaisiens			
T1	7,00 €	7,15 €	2%
T2	10,00 €	10,15 €	2%
T3	12,00 €	12,25 €	2%
T4	17,00 €	17,35 €	2%
Non falaisiens			
T1	17,00 €	17,35 €	2%
T2	20,00 €	20,50 €	2%
T3	22,00 €	22,50 €	2%
T4	27,00 €	27,50 €	2%
3.2 - Location de salle	01/01/2025-31/08/2026	2026-2027	ÉVOLUTION
Salle multisports à dynamique tir à l'arc			
Journée	168,68 €	172,05 €	2%
Demi-journée (8h à 16h30 ou de 16h30 à 23h)	101,21 €	103,23 €	2%
Chauffage en sus du 1er octobre au 30 avril.	34,30 €	34,99 €	2%

Gymnase de la Crosse			
Journée	235,03 €	239,73 €	2%
Demi-journée (8h à 16h30 ou de 16h30 à 23h)	118,08 €	120,44 €	2%
Chauffage en sus du 1er octobre au 30 avril.	69,16 €	70,54 €	2%
Gymnase Guillaume le Conquérant			
Grande salle			
Journée	235,03 €	239,73 €	2%
Demi-journée (8h à 16h30 ou de 16h30 à 23h)	118,08 €	120,44 €	2%
Chauffage en sus du 1er octobre au 30 avril	69,16 €	70,54 €	2%
Petite Salle			
A l'heure	8,21 €	8,37 €	2%
Chauffage en sus du 1er octobre au 30 avril	6,60 €	6,73 €	2%
Espace sportif Didier Bianco			
Dojo / salle d'escrime / salle de gymnastique / salle de tennis de table			
Journée	168,68 €	172,05 €	2%
Demi-journée (8h à 16h30 ou de 16h30 à 23h)	101,21 €	103,23 €	2%
Chauffage en sus du 1er octobre au 30 avril	34,30 €	34,99 €	2%
Salle de hand Ball, hall, aquarium, salle de réunion, salle de musculation			
Journée	235,03 €	239,73 €	2%
Demi-journée (8h à 16h30 ou de 16h30 à 23h)	116,95 €	119,29 €	2%
Chauffage en sus du 1er octobre au 30 avril	68,60 €	69,97 €	2%
Salle de réunion			
A l'heure	7,90 €	8,06 €	2%
Chauffage en sus du 1er octobre au 30 avril - par heure	3,45 €	3,52 €	2%
Autres tarifications			
Badge Espace Didier Bianco	37,00 €	37,00 €	0%
Clés pass partiel Espace Didier Bianco	140,00 €	140,00 €	0%
Clé bureau Espace Didier Bianco	35,00 €	35,00 €	0%
Transpondeur gymnases Crosse, Guillaume le Conquérant & autres salles	37,00 €	37,00 €	0%
Tarif extérieur : multiplié par 2			
Remarque : pour les activités non sportives, la mise en place de tapis de protection sera facturée en sus au nombre d'heures passées par les agents.			

4. MULTIACCUEIL LES PETITS FILOUS

Tarification calculée par rapport au barème des participations familiales établi par la CNAF.
Celui-ci s'appuie sur un taux d'effort modulé en fonction du nombre d'enfants à charge,
appliqué aux ressources mensuelles de la famille (N-2).

ARTICLE 2 :

Ces tarifs entrent en vigueur à compter de l'envoi en Préfecture de la présente décision. Ils s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2027.

ARTICLE 3 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur les budgets concernés.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services, le Receveur-Percepteur de Falaise et le régisseur du Local Jeunes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le ...**19 JUIN 2026**



Le Maire,
M. Hervé MAUNOURY

TRANSMISE A LA PREFECTURE DU CALVADOS & AFFICHE LE

19 JUIN 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20260619-26-056-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026
Affichage : 19/06/2026